

Ecole néerlandophone : c'est parti

Depuis ce lundi 5 janvier, les parents peuvent inscrire leur enfant sur le site internet inschrijveninbrussel.be pour obtenir une place dans une école bruxelloise néerlandophone pour l'année scolaire 2015-2016. La période d'inscription court jusqu'au 30 janvier. La rapidité de l'inscription ne joue aucun rôle dans l'attribution d'une place.

Ce lundi est le premier jour de la période d'inscription dans les écoles bruxelloises néerlandophones, tant pour l'enseignement primaire que secondaire. Les élèves qui ont déjà un frère ou une sœur inscrit dans une des écoles concernées ainsi que les enfants des membres du personnel bénéficient d'une priorité sur les autres enfants.

Dans l'enseignement primaire, 55 % des places sont réservées aux enfants dont au moins un des parents maîtrise parfaitement le néerlandais. Enfin, 35 % des places sont réservées aux enfants qui entrent dans les conditions du décret GOK (gelijke onderwijskansen, égalité des chances dans l'enseignement) et dont les familles ont des revenus modestes ou dont les parents sont faiblement scolarisés.

Dans l'enseignement secondaire, une nouvelle procédure d'inscription entre en vigueur cette année. La seule différence concerne l'enregistrement automatique des enfants issus de l'enseignement spécial.

La période d'inscription qui s'ouvre ce lundi ne concerne pas les écoles en immersion dépen-

dantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour cette année scolaire 2014-2015, 1.291 parents n'ont pas trouvé de place dans l'enseignement néerlandophone de la capitale, essentiellement dans l'enseignement primaire.

Selon un comptage effectué en septembre 2014, le nombre d'élèves inscrits dans une école néerlandophone de Bruxelles a augmenté de 1.228 élèves pour atteindre le chiffre de 42.129. On s'attend à une forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement secondaire d'ici quatre à cinq ans. (b) ■